

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00356**

**SURVEILLANCE ET EXPLOITATION DU BARRAGE DE LAVALETTE - 2 LOTS -  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES / ACCORD CADRE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26 septembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160720-D20160035610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

### **SURVEILLANCE ET EXPLOITATION DU BARRAGE DE LAVALETTE - 2 LOTS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES / ACCORD CADRE**

Pour assurer la réalisation de prestations de surveillance et d'exploitation du barrage de Lavalette, Saint-Etienne Métropole a lancé le 15 avril 2016, un accord-cadre mono attributaire sans montant minimum avec un montant maximum sous la procédure d'un appel d'offres ouvert.

Cette consultation est allotie de la manière suivante :

- pour le lot 1 : exploitation du barrage de Lavalette,
- pour le lot 2 : suivi du comportement du barrage.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01/01/2017 ou de la notification de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date jusqu'au 31/12/2017.

L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

Pour le lot n°1, le montant maximum est de 800 000 € HT pour la durée du marché soit 4 ans.

Pour le lot n°2, le montant maximum est de 120 000 € HT pour la durée du marché soit 4 ans.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	70 %
2-Prix des prestations	30 %

Pour le lot n°2 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 %
2-Prix des prestations	40 %

La commission d'appel d'offres réunie le 09 septembre 2016 a décidé d'attribuer :

- le lot 1 à l'entreprise BRL-E,
- le lot 2 à l'entreprise ISL Ingénierie.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe Eau potable en fonctionnement et en investissement.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les contrats relatifs aux deux lots avec les sociétés attributaires de l'accord-cadre conformément à la décision de la CAO,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe Eau potable.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU